

Bonnes pratiques pour prévenir la transmission de maladies à l'Homme lors de la manipulation d'oiseaux sauvages

Version 1.0 (19/12/2019)

Document rédigé par Pierre-Yves Henry (directeur du CRBPO), Jérôme Fournier (formateur au baguage du CRBPO) et Marie-Anne Gautier (médecin de prévention du Muséum National d'Histoire Naturelle).

Préambule. Ce document a pour objectif d'informer les personnes manipulant des oiseaux sauvages à des fins scientifiques sur les règles d'hygiène minimales à respecter. Seuls les risques spécifiques aux pathogènes liés aux oiseaux sont abordés. Les autres risques relevant de la pratique d'activités en extérieur (p.ex. insolation, insuffisance cardiaque) ne sont pas abordés et leur prévention est à définir avec votre médecin traitant.

Les principaux agents pathogènes portés par les oiseaux sont contenus dans leurs fèces, et donc sur leurs plumes et dans leur environnement (nid, nichoir, mangeoire). Ces pathogènes vont alors pénétrer dans notre corps par les voies aériennes, digestives ou par contact. Dans la majorité des cas, vos réponses immunitaires seront suffisantes pour les éliminer. Les règles d'hygiène reviennent donc à réduire la pénétration des pathogènes par ces voies.

Règle n°1 – Hygiène de routine

Lorsque vous manipulez des oiseaux ou le matériel de baguage (en particulier sacs de contention) :

- ✓ LAVEZ-VOUS les mains (eau + savon, séchage dans un chiffon propre, puis solution hydro-alcoolique sur mains propres et sèches) AVANT de manger, fumer, (lèvrer, bouche), vous toucher le visage (yeux), manipuler une plaie (ou bouton), vous moucher, aller aux toilettes, etc.,
- ✓ NE portez PAS à la bouche le matériel (crayons, cordons de bagues, sacs, etc.),
- ✓ NE mangez PAS sur la table de baguage (avoir des tables séparées et à distance),
- ✓ NE manipulez PAS les oiseaux dans des locaux d'habitation ou de bureau ; manipulez les oiseaux UNIQUEMENT dans un espace ouvert, ventilé,
- ✓ NE mettez PAS des oiseaux détenus en captivité (p. ex. élevage) en contact avec le matériel et vos tenues de baguage, ni au contact d'oiseaux sauvages.

Les oiseaux peuvent être porteurs de pathogènes sans présenter de symptômes. Il faut donc régulièrement :

- ✓ **Laver les sacs de contention et vos vêtements de terrain (à 60°)**, le plus souvent possible, sans les mélanger avec du linge sale issu d'autres activités,
- ✓ **Désinfecter le matériel** de mesure et de contention (**alcool à 70°**).

Règle n°2 – Si vous êtes malade : reporter à plus tard vos captures

En effet, lorsque votre état de santé est altéré (traitement médical, état grippal, fièvre, altération de la vigilance,...), le risque de contracter une maladie est fortement accru.

Règle n°3 – Réduire le RISQUE DE TRANSMISSION AÉRIENNE

En soufflant sur les oiseaux pour relever leurs plumes et inspecter leur état corporel, vous mettez des particules, dont des micro-organismes, en suspension dans l'air (aérosolisation). La seule protection efficace pour éviter la contamination par voie aérienne est de porter un masque de protection respiratoire norme FFP2 (avec valve) et des lunettes de protection. Dans le cas où vous décideriez de ne pas porter systématiquement un masque de protection FFP2, nous vous recommandons *a minima* de prendre les précautions suivantes :

- ✓ Manipuler les oiseaux en extérieur, dans espace bien ventilé ;
- ✓ Porter *a minima* des lunettes de protection ;
- ✓ Souffler dans le même sens que le vent ;
- ✓ NE PAS souffler en direction d'une autre personne (p. ex. scribe) ;
- ✓ Après avoir soufflé sur l'oiseau, détourner la tête avant d'inspirer ;
- ✓ Porter un masque respiratoire norme FFP2 (avec valve) et des lunettes de protection au moins pour :
 - Epousseter les sacs à oiseaux (ce qui doit n'être pratiqué qu'en extérieur) ;
 - Manipuler des oiseaux confinés en nombre (p. ex. nasses à canard, clochers, volières pour captivité temporaire, etc.) ;
 - Manipuler des oiseaux présentant des symptômes anormaux (cf. règle n°5).

Règle n°4 – Réduire le RISQUE DE TRANSMISSION PAR CONTACT

Une transmission de pathogènes peut avoir lieu par contact via une plaie, les muqueuses (lèvres, bouche, nez, yeux, parties génitales), et parfois la peau saine.

- ✓ Réduisez les risques de blessure:
 - Neutralisez bec/griffes/serres avec des protections adaptées et/ou contention par un tiers ;
 - Portez des gants et vêtements adaptés, voir lunettes de protection (ardéidés, pics, etc.). Ces équipements réduisent le risque de blessure, et de contamination en cas de blessure.
- ✓ Si un oiseau vous blesse, nettoyez la plaie immédiatement (eau + savon ⇒ séchage ⇒ application d'un antiseptique), puis protégez la plaie à l'aide d'un pansement imperméable et d'un gant.

Règle n°5 – Eviter la manipulation d'oiseaux présentant des symptômes anormaux, et désinfecter le matériel qui a été à leur contact.

Sauf nécessité scientifique explicitement stipulée, NE capturez PAS d'oiseau dans les zones identifiées pour la présence d'une zoonose en cours (p. ex. épisode de grippe aviaire).

Pour les oiseaux potentiellement malades (présentant p. ex. des souillures de fiente ou de boue, un port de tête ou d'ailes anormal):

- ✓ Pour les manipuler, portez des gants jetables, un masque respiratoire FFP2 jetable, des lunettes de protection et une tenue adaptée. Changez ces équipements de protection entre chaque session de manipulation (d'un site à l'autre, d'une journée à l'autre). Les éliminer dans un sac prévu à cet effet, fermé, qui sera ensuite récupéré dans un circuit adapté au traitement des déchets présentant un risque biologique;

- ✓ Isolez-les dès la capture (avec une marque reconnaissable, p. ex. pochon rouge), et manipulez-les à distance du poste de manipulation usuel ;
- ✓ N'effectuez PAS les inspections nécessitant de souffler sur l'oiseau ;
- ✓ Isolez le matériel les ayant contenu, pour un nettoyage approfondi ultérieur (matériel de contention, y compris pour la pesée) ;
- ✓ Nettoyez le matériel les ayant touché avant de le réutiliser.

Pour rappel, le lavage du matériel est en 4 étapes : eau + détergent ⇒ rinçage et égouttage ⇒ désinfectant (idéalement Virkon par trempage 10 à 30 min, sinon alcool 70°, voir javel pour matériaux bois ou plastique) ⇒ séchage avant réutilisation.

Règle n°6 – Réduire les risques sanitaires liés à l'environnement où vous opérez.

L'activité de baguage expose en particulier:

- ✓ A la leptospirose en cas de contact de la peau même non lésée avec de **l'eau douce stagnante ou de la boue** (cf. baguage dans les marais ou d'oiseaux d'eau) ; voir <https://ssa.msa.fr/document/la-leptospirose/>;
- ✓ Aux pathogènes transmis lors de morsure de **tiques** ; voir 'dépliant lyme' sur <https://www.santepubliquefrance.fr/>;
- ✓ A la rage lors de morsure par une **chauve-souris** infectée ; recherchez 'rage chiroptères' sur <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=316>. Si vous devez manipuler une chauve-souris, portez des gants en cuir pour ne pas vous faire mordre. Si vous capturez fréquemment des chauves-souris, faites-vous vacciner (et surveiller). La vaccination antirabique peut être faite chez votre médecin traitant. En revanche en cas de situations à risque, seul le centre antirabique de proximité est à contacter rapidement (<https://www.pasteur.fr/fr/file/14545/download>).

Règle n°7 – Avoir une trousse de premiers secours avec vous

La trousse doit contenir *a minima*:

- ✓ Prévention : masque respiratoire FFP2, lunettes de protection, gants en vinyle à usage unique,
- ✓ Nettoyants : savon + gel hydro-alcoolique, sérum physiologique (ou Dacryosérum) unidose pour les yeux,
- ✓ Désinfectants : chlorhexidine pour les plaies, alcool à 70° pour le matériel,
- ✓ Pansements auto-adhésifs imperméables (sans latex),
- ✓ Compresses stériles 10cmx10cm,
- ✓ Bandes autoadhésives type Coban 10cm pouvant service de compression,
- ✓ Spray anti-tiques (à base de citriodiol) + tire-tiques,
- ✓ Spray anti-moustiques,
- ✓ Pince à écharde, ciseaux,
- ✓ Sucre en morceau (en cas d'hypoglycémie)
- ✓ Eau (boisson et pour nettoyage),
- ✓ Couverture de survie.

Règle n°8 – Informez votre médecin traitant de vos activités et des risques spécifiques associés. Cela lui permettra d'avoir une appréciation individualisée des risques sanitaires liés à votre activité et votre état.

Que ce soit en prévention, ou du fait de l'apparition de symptômes anormaux (p. ex. fièvre, fatigue, toux, diarrhée,...) dans les heures, jours, ou semaines, suivant la manipulation d'oiseaux sauvages. Remettez-lui le présent document. Faites-lui vérifier

vosre vaccination DT-Polio (à 25 ans / 45 ans / 65 ans puis tous les 10 ans). Les maladies à risque à ne pas oublier d'évoquer sont celles potentiellement:

- ✓ Transmises par les oiseaux : ornithose/psittacose, salmonellose, aspergillose, candidose, blastomycose/cryptococcose, histoplasmosse
- ✓ Contractées dans l'environnement lors de la capture d'oiseaux: leptospirose, borrélioses, tuberculose, tétanos, poliomyélite,
- ✓ Réponses allergiques ('maladie du poumon de fermier').

Responsabilité en cas de non-respect des règles d'hygiène présentées

La direction du CRBPO est consciente que certaines de ces règles d'hygiène sont difficilement applicables. Mais la décision de ne pas appliquer tout ou partie de ces règles vous appartient, et relève de votre entière responsabilité. En signant votre autorisation de capture annuelle, vous reconnaissez avoir pris connaissance des risques inhérents à la manipulation d'oiseaux sauvages, et des règles d'hygiène à respecter.

Références consultées :

- Caron, V. 2012. Ornithose-psittacose et milieu professionnel: où en est-on ? *Références en santé au travail* 132:69–74.
- De Wailly, P. 1994. Les oiseaux et les anthrozooses. *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 67:65–70.
- Fournier, J. 2019. Hygiène et santé. Support pédagogique de la formation à la capture d'oiseaux à fins scientifiques. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, France. 15 pages.
- Larrat, S. 2019. Gestion et suivi de la santé animale et de l'hygiène. Support pédagogique de la formation à l'utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, France. 124 pages.
- Le Dru, A. 2017. Maladies des naturalistes. Clinique et prévention. Version 3. Rapport, 83 pages. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (2006). Fiche Ornithose-Psittacose. Consultable sur https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents//ornipsitt_5_9_06net.pdf
- Redfern, C.P.F, & Clark, J.A. (eds) 2001. *Ringers' manual*. British Trust for Ornithology, UK.